

Envie de + de sport au collège ?



**Inscris-toi au
sport scolaire !**

Renseigne-toi auprès de ton professeur d'EPS

Le midi,
le mercredi
et ouvert
à tous

En piste pour découvrir le sport scolaire !
**5^e grand
BIATHLON**

sports nature
Mercredi 27 septembre

de 10h à 17h30
Base de plein-air
de Guerlédan

Spécial 6^e et 5^e

EUROP*
ARMOR
Accompagner
vos projets
européens

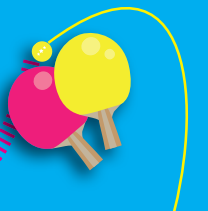

UGSEL
CÔTES D'ARMOR
ugsel22.org


UNSS
Union Nationale
du Sport Scolaire
unss22.org

Côtes d'Armor
le Département



Envie de + de sport au collège ?



> C'est simple !

L'**UNSS** et **UGSEL*** te proposent **une licence multi-activités**. Sports collectifs ou individuels, raquettes, activités de pleine nature et d'expression...

Garçon ou fille, **en compétition ou en loisir** ; les séances de sport ont lieu en dehors des temps scolaires le midi, après les cours et/ou le mercredi - et sont encadrées par les professeurs d'EPS.

> Pour t'inscrire

Renseigne-toi auprès de **ton professeur d'EPS**.

Il te sera demandé **une adhésion à un prix très accessible**, notamment grâce au soutien du Conseil départemental, pour l'ensemble des activités pratiquées.

* **UNSS** : Union Nationale du Sport Scolaire dans les établissements publics - unss22.org
UGSEL : Union Générale et Sportive de l'Enseignement Libre - dans les établissements privés - ugsel22.org

En 6^e ou en 5^e ?
Participe au
5^e grand BIATHLON
sports nature
Mercredi 27 septembre
de 10h à 17h30
Base de plein-air
de Guerlédan



> Au programme

Un **circuit en sous-bois** avec des postes pour tester ton adresse :

- **tir à la carabine laser**,
- **sarbacane**,
- **palet...**

Des **ateliers de découverte** au village de départ, animés par les comités sportifs départementaux :

- jeux traditionnels,
- **golf**, foot, rugby, **zumba**,
- course d'orientation,
- athlétisme, **escalade**, **BMX...**

Participation par équipe de deux (mixte ou non).

> Comment t'inscrire ?

Renseigne-toi et inscris-toi auprès de ton professeur d'EPS. C'est gratuit et le transport est pris en charge par le Conseil départemental.

